



COMPTE RENDU CT-I DU 23 MARS 2017

Après lecture de la déclaration liminaire de la CGT, le directeur interrégional a tenu à y répondre :

Concernant la lutte contre la radicalisation, M. Lechevallier estime que tous les « moteurs ne sont pas en route ». Il reconnaît que la compétence et le rôle des binômes de soutien restent flous, que leur méconnaissance de l'administration pénitentiaire, comme du public, rend difficile une reconnaissance par les professionnels de l'AP et semble circonspect sur la plus-value de leur intervention.

Concernant la formation continue, il a tenu à ré-affirmer qu'il souhaitait que les agents se forment, et que le groupe de travail DISP consistait à travailler sur une procédure visant à faciliter la remontée des besoins afin de faire des propositions plus larges et plus justes de formations, pour qu'elles tiennent compte des demandes des agents.

Enfin, sur le 3^{ème} point de la déclaration liminaire, il reconnait la souffrance des agents sur les territoires cités et entend mener à bien les engagements pris – notamment sur le SPIP 14. Il souhaite également être attentif sur les risques psychosociaux sur les lieux de travail.

Petit point d'accrochage légitime des OS (UFAP, CGT) quant aux autorisations d'interviews de délégués syndicaux dans les locaux syndicaux. Dans un premier temps, le DI opposait un veto dès lors que le local était en détention. Après discussion – et suspension –, recul de la DI et reconnaissance d'un accord sous réserve des autorisations d'accès nécessaire.

Le point important reste la présentation d'un tableau de suivi des effectifs de la DISP où chaque SPIP apparaît. La nouveauté c'est qu'apparaît un effectif de référence qui peut contre balancer une autre colonne : l'effectif réel ! **Cet effectif de référence n'existe pas chez les CPIP et les AA. Il devra donc faire l'objet de discussion.** Le tableau sera présenté au CE et DSPIP le 06/04 et il serait important

que cet effectif de référence fasse l'objet d'un point à l'ordre du jour sur chaque CTS SPIP de la DI afin que le chiffre remonté par les DSPIP ait ainsi fait l'objet d'une discussion, et pourquoi pas d'un consensus...

Ce tableau servira de référence pour les demandes de poste dans le cadre des CAP et sera l'objet d'une discussion sur les priorités retenues selon le nombre de poste accordé.

C'est une véritable avancée de la DI qui dessine un petit **organigramme DI pour les SPIP et les AA.**

Rennes, le 24 mars 2017